



Mon fils accuser de vol sans preuve

Par **xiop**, le **06/02/2008** à **22:34**

bonjour,

mon fils de 15 ans est accuser de vol par son directeur de son école (institut psychothérapeutique et pédagogique, suite au décès de son père, difficultés scolaires), donc je vais vous expliquer cette histoire en détail, le sous directeur a remarqué depuis le mois de septembre des disparitions de portable, bijoux ect... donc il y a deux jours l'établissement a porté plainte contre X, mais le directeur a convoqué que 3 élèves sur 71 élèves dont mon fils pour le questionner, car les deux autres sont ses copains.

et mon fils a dit n'avoir rien à se reprocher vis à vis de ses vols, les deux autres élèves ont admis être les auteurs de ses faits (mais mon fils n'était pas au courant de ses révélations) donc mon fils m'appelle en pleurant il me parle de gendarmerie, de procédure, de vol, il est paniqué. donc j'appelle son école pour avoir des explications de ce qui se passe personne ne répond, je laisse des messages cela pendant deux jours et personne ne me rappelle, deux jours plus tard mon fils toujours dans le même état de peur et de colère pour être accusé à tort, s'enfuit de l'internat, l'établissement ne me prévient toujours pas et mon fils m'appelle pour me dire tout ça et je décide de venir le récupérer, arrivant à l'établissement je suis enfin reçu par le sous directeur qui ne veut pas trop me parler car il dit ne pas connaître tous les détails de cette affaire, donc je repars avec mon fils, le lendemain je l'emmène chez mon médecin traitant qui lui donne un arrêt de 10 jours car psychologiquement ça va pas, par politesse j'appelle l'établissement pour les prévenir, le directeur me parle sur un ton sec et me dit que je vais recevoir un courrier, car il réfléchit à comment il va réaccueillir mon fils dans cet établissement, que dois-je faire ? a-t-il le droit de procéder comme ceci ? aidez-moi s'il vous plaît